

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2024



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Caron, Halleur, Wallet
Mesdames Perdrieau, Ferro, Gardinier, Berte

Absents excusés : Mesdames Huon et Beucher, Monsieur Braule

Absents excusés et représentés : Néant

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2024

Section fonctionnement : 717 942.35 €

Section investissement : 125 352.11 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2023 A CHACUNE DES TAXES DIRECTES LOCALES

Foncier bâti : 19 % - Foncier non bâti : 66.50 % Taxe d'habitation : 7.12 %

Voté à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2024

Une subvention pour l'année 2024 versée par la Municipalité sera perçue par les associations de notre Commune afin de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions.

REMBOURSEMENT FRAIS

Oùï les explications de Monsieur Le Maire, il est décidé, à l'unanimité de rembourser les frais (sur justificatifs) engagés pour la bibliothèque.

RETROCESSION CONCESSION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reprise d'une concession.

INDEMNITE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité complémentaire pour élections à la secrétaire de Mairie.

TITULARISATION D'UN AGENT

Monsieur Kevin DUBUS donne entière satisfaction dans son travail depuis 2021. Il sera nommé stagiaire cette année.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 50 000 Euros afin de l'affecter au compte 1068.

Fait à Rethondes, le 26 avril 2024

Le Maire,

